



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Procurement Hub
Fisheries and Oceans Canada
200 Kent Street
Ottawa, ON
K1A 0E6

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Procurement Hub
Fisheries and Oceans Canada
200 Kent Street
Ottawa, ON
K1A 0E6

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Centre d'approvisionnement
Pêches et Océans Canada
200 rue Kent
Ottawa (ON)
K1A 0E6

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Centre d'approvisionnement
Pêches et Océans Canada
200 rue Kent
Ottawa (ON)
K1A 0E6

Title: Île d'Entrée, Îles-de-la-Madeleine – Construction d'une rampe et réparation au brise-lames		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : FP802-190296	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 004	Date: 27 janvier 2020
Client Reference No. / No. de référence du client(e) F3731-190009		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 14h00	On: 29 janvier 2020	Time Zone: (Heure Normale de l'Est)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : 343-542-5840	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@dfo-mpo.gc.ca	
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 004

Cette modification vise à répondre aux questions soumissionnées en réponse de l'appel d'offres FP802-190296:

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q12. Est-ce que le muret parafouille est fourni par le MPO? Et est-il déjà installé sur la Dalle? Sinon qui fournit les ancrages?
- R12. Le muret parafouille est fourni par le Représentant du Ministère et l'Entrepreneur doit prévoir l'installation du muret sur la dalle ainsi que la fourniture des barres et du coulis.
- Q13. Lorsque nous démolissons la cale de halage, est-ce que nous pouvons empiler les déchets contaminés à proximité sur le site puis ensuite les déplacer dans un conteneur étanche pour les sortir de l'Île d'Entrée?
- R13. Il est possible d'accumuler le bois traité durant la démolition sur le terrain du MPO pour en faire la préparation (déferraillage, coupe, etc) avant de le mettre dans un conteneur étanche en vue du transport vers un site de disposition.
- Q14. La fondation de la rampe de halage semble descendre plus bas que le roc qui se trouve au bout de la rampe. Si le muret de la rampe repose sur du roc devons-nous quand même creuser dedans afin de faire une fondation de pierre 300-500mm?
- R14. Non, si le roc est présent, excaver et niveler pour former la fondation au moyen de la pierre 20mm seulement.
- Q15. Six des nouveaux blocs d'ancrages pour la ligne de pontons se retrouvent dans une zone contaminée (ceux au centre de la ligne de pontons et ceux du côté du brise-lames). Avons-nous le droit d'excaver dans cette zone contaminée? Si nous avons le droit d'excaver à cet endroit, que devons-nous faire avec le matériel contaminé qui sera excavé?
- R15. En présence de sédiments, pousser délicatement le matériel pour former la dépression de 200mm requise pour encastrer le bloc d'ancrage. Laisser au fond marin et s'assurer de ne pas former de monticules.
- Q16. D'habitude les cales au bouts des passerelles sont remplies de pierres. Nous ne voyons aucune mention de remplir la cale. Est-ce que c'est nécessaire?
- R16. Oui l'encaissement servant de base pour la passerelle doit être rempli de pierre de lest 200-300 mm
- Q17. Sur le plan, dans la fondation pour la cale de la passerelle il y a environ 8m3 de pierre 100-200kg. Dans le bordereau il n'y a pas de pierre 100-200 kg. Est-ce que nous ajoutons les coûts reliés à ces pierres dans la section «Déplacement de la ligne de pontons»?
- R17. En fonction du calibre de la pierre de la protection en enrochement existante, utiliser du matériel provenant du calibre de pierre 300 à 500 kg à importer.





- Q18. Il y a 125 tonnes de 20-0mm et 30 tonnes de 20mm dans le bordereau. Cependant le seul endroit que nous avons trouvé ce type de pierre est en dessous de la rampe où il est indiqué «pierre nette 20 ou 20-0mm». Est-ce que ça veut dire que nous avons 155 tonnes de soit 20mm ou 20-0mm à fournir?
- R18. Prévoir la mise en place du 30 tm de pierre 20mm pour la fondation de la partie inférieure de la rampe, et le 125 tm de pierre 20-0mm dans la partie supérieur et l'accès à la rampe.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés